

Opérateur en assainissement et démantèlement nucléaire

RNCP41702 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	343
Formacode(s)	24104
Code(s) ROME	I1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/11/2025
Date d'échéance	27/11/2028

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES · SIRET : 19910685700014

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTN	77568501900561	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Avec plus de 36 installations nucléaires de base mises à l'arrêt ou en cours de démantèlement actuellement sur le territoire français, des démantèlements nécessitant des années, voire des dizaines d'années d'intervention avant un déclassement complet, il est majeur pour la filière nucléaire de sécuriser dans le temps les compétences nécessaires à la réussite de ces chantiers.

La certification professionnelle vise non seulement à garantir que les opérateurs en assainissement et démantèlement nucléaire intègrent parfaitement les risques spécifiques au nucléaire, puisque pendant les opérations de démantèlement, ils doivent aller au contact des équipements qui contenaient des substances radioactives pour les démonter et gérer les déchets radioactifs associés mais plus stratégiquement, à sécuriser dans le temps le besoin en compétences de la filière nucléaire pour la bonne réalisation de ces chantiers en fort enjeux.

ACTIVITÉS VISÉES

Préparation d'une opération d'assainissement d'un chantier de démantèlement nucléaire selon un protocole établi, et sous l'autorité d'un chef d'équipe

Réalisation d'une opération d'assainissement d'un chantier nucléaire selon un protocole établi et sous l'autorité d'un chef d'équipe

Préparation d'une opération de démantèlement d'une installation nucléaire sous l'autorité d'un chef d'équipe

Réalisation d'une opération de démantèlement d'une installation nucléaire sous l'autorité d'un chef d'équipe

Conditionnement des différents déchets radioactifs (TFA, FA/MA) du chantier de démantèlement sous l'autorité d'un chef d'équipe

Evacuation des différents types de déchets radioactifs (TFA, FA/MA) du chantier de démantèlement sous l'autorité d'un chef d'équipe

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer les équipements et matériels conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, nécessaires à une intervention d'assainissement afin de protéger l'homme et l'environnement des risques conventionnels, radiologiques et de sûreté.

Réaliser des mesures radiologiques sur la zone à assainir afin de valider la conformité des valeurs radiologiques communiquées par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, avec celles relevées sur la zone d'intervention.

Monter un équipement « sas vinyle de confinement radiologique » (enceinte temporaire de confinement de la contamination permettant de créer une zone sécurisée entre une zone radiologiquement contaminée et une zone non contaminée), en équipe, en respectant la méthodologie garantissant l'étanchéité du sas afin d'éviter le transfert de contamination radiologique entre la zone à assainir et la(les) zone(s) non contaminée(s).

Assainir le chantier contaminé, dans le respect des règles de radioprotection, afin d'atteindre les seuils radiologiques définis par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur.

Utiliser, en toute sécurité, un équipement de protection individuelle (EPI), le Heaume ventilé, contre le risque de contamination atmosphérique radiologique afin de préserver son intégrité physique.

Utiliser, en toute sécurité, un équipement de protection individuelle (EPI), la Tenue Etanche Ventilée de type MURUROA, contre le risque de contamination atmosphérique radiologique afin de préserver son intégrité physique.

Utiliser, en toute sécurité, un équipement de protection individuelle (EPI), la tenue étanche ventilée de type Mar95 ou PK17, contre le risque de contamination atmosphérique radiologique afin de préserver son intégrité physique.

Préparer les équipements et matériels conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, afin de réaliser l'opération de démantèlement.

Préparer un équipement « boîte à gants » (enceinte de confinement radiologique conçue pour empêcher la dissémination de produits contenus dans le milieu intéressé vers le milieu extérieur, ou la pénétration de l'atmosphère extérieure vers le milieu intérieur, ou les deux à la fois. Avec une face transparente, intégrant des gants, une boîte à gants permet de manipuler, en toute sécurité des éléments radioactifs dont l'activité et le rayonnement sont trop élevés pour être manipulés autrement qu'avec cet équipement) en respectant les consignes de radioprotection de l'exploitant nucléaire, ou de l'employeur, afin d'assurer que l'équipement garantisse la protection collective des intervenants lors de l'opération de déconstruction/démantèlement

Réaliser une opération de démantèlement mécanique manuel en étanche conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, afin d'extraire les éléments radioactifs de l'installation.

Réaliser une opération de démantèlement à l'aide d'outils de télé-opération (robot, bras articulé...) sur des enceintes blindées conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, afin d'extraire les éléments radioactifs de l'installation.

Replier l'opération de démantèlement en respectant les consignes de radioprotection de l'exploitant nucléaire, ou de l'employeur, afin d'éviter tout transfert de contamination radiologique.

Préparer, à partir des consignes de radioprotection de l'exploitant nucléaire, une opération de conditionnement de déchets radioactifs (TFA et FA/MA) du chantier de démantèlement afin de respecter la réglementation dans la gestion des déchets radioactifs.

Trier les différents déchets radioactifs (TFA et FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets radioactifs afin qu'ils puissent être conditionnés dans le respect des règles établies par l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France)

Conditionner les différents déchets radioactifs en fonction de leur catégorie (TFA et FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets nucléaires afin qu'ils puissent être évacués et stockés dans le respect des règles établies par l'ANDRA.

Evacuer, vers les points de collecte identifiés par l'exploitant nucléaire, les différents déchets radioactifs (TFA, FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets nucléaires afin qu'ils puissent être stockés dans le respect des règles établies par l'ANDRA.

Enregistrer les informations concernant l'évacuation des différents déchets radioactifs (TFA, FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets radioactifs afin de garantir leur traçabilité conformément aux exigences de l'ANDRA.

Blocs de compétences

RNCP41702BC01 — Assainir un chantier de démantèlement nucléaire selon un protocole établi et sous l'autorité d'un chef d'équipe

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer les équipements et matériels conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, nécessaires à une intervention d'assainissement afin de protéger l'homme et l'environnement des risques conventionnels, radiologiques et de sûreté.

Réaliser des mesures radiologiques sur la zone à assainir afin de valider la conformité des valeurs radiologiques communiquées par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, avec celles relevées sur la zone d'intervention.

Monter un équipement « sas vinyle de confinement radiologique » (enceinte temporaire de confinement de la contamination permettant de créer une zone sécurisée entre une zone radiologiquement contaminée et une zone non contaminée) en équipe, en respectant la méthodologie garantissant l'étanchéité du sas afin d'éviter le transfert de contamination radiologique entre la zone à assainir et la(les) zone(s) non contaminée(s).

Assainir le chantier contaminé, dans le respect des règles de radioprotection, afin d'atteindre les seuils radiologiques définis par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur.

Utiliser, en toute sécurité, un équipement de protection individuelle (EPI), le Heaume ventilé, contre le risque de contamination atmosphérique radiologique afin de préserver son intégrité physique.

Utiliser, en toute sécurité, un équipement de protection individuelle (EPI), la Tenue Etanche Ventilée de type MURUROA, contre le risque de contamination atmosphérique radiologique afin de préserver son intégrité physique.

Utiliser, en toute sécurité, un équipement de protection individuelle (EPI), la tenue étanche ventilée de type Mar95 ou PK17, contre le risque de contamination atmosphérique radiologique afin de préserver son intégrité physique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situations professionnelles sur chantier école

RNCP41702BC02 — Préparer, réaliser et replier une opération de démantèlement d'une installation nucléaire sous l'autorité d'un chef équipe

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer les équipements et matériels conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, afin de réaliser l'opération de démantèlement.

Préparer un équipement « boîte à gants » (enceinte de confinement radiologique conçue pour empêcher la dissémination de produits contenus dans le milieu intéressé vers le milieu extérieur, ou la pénétration de l'atmosphère extérieure vers le milieu intérieur, ou les deux à la fois. Avec une face transparente, intégrant des gants, une boîte à gants permet de manipuler, en toute sécurité des éléments radioactifs dont l'activité et le rayonnement sont trop élevés pour être manipulés autrement qu'avec cet équipement) en respectant les consignes de radioprotection de l'exploitant nucléaire, ou de l'employeur, afin d'assurer que l'équipement garantisse la protection collective des intervenants lors de l'opération de démantèlement.

Réaliser une opération de démantèlement mécanique manuel en étanche conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, afin d'extraire les éléments radioactifs de l'installation.

Réaliser une opération de démantèlement à l'aide d'outils de télé-opération (robot, bras articulé...) sur des enceintes blindées conformément aux consignes définies par l'exploitant nucléaire, ou l'employeur, afin d'extraire les éléments radioactifs de l'installation.

Replier l'opération de démantèlement en respectant les consignes de radioprotection de l'exploitant nucléaire, ou de l'employeur, afin d'éviter tout transfert de contamination radiologique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situations professionnelles sur chantier école

RNCP41702BC03 — Trier, conditionner, évacuer les différents types de déchets radioactifs (TFA, FA/MA) du chantier de démantèlement sous l'autorité d'un chef d'équipe

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer, à partir des consignes de radioprotection de l'exploitant nucléaire, une opération de conditionnement de déchets radioactifs (TFA et FA/MA) du chantier de démantèlement afin de respecter la réglementation dans la gestion des déchets radioactifs.

Trier les différents déchets radioactifs (TFA et FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets radioactifs afin qu'ils puissent être conditionnés

dans le respect des règles établies par l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France)

Conditionner les différents déchets radioactifs en fonction de leur catégorie (TFA et FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets nucléaires afin qu'ils puissent être évacués et stockés dans le respect des règles établies par l'ANDRA.

Evacuer, vers les points de collecte identifiés par l'exploitant nucléaire, les différents déchets radioactifs (TFA, FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets nucléaires afin qu'ils puissent être stockés dans le respect des règles établies par l'ANDRA.

Enregistrer les informations concernant l'évacuation des différents déchets radioactifs (TFA, FA/MA) du chantier de démantèlement conformément aux règles et exigences de l'exploitant nucléaire en matière de gestion des déchets radioactifs afin de garantir leur traçabilité conformément aux exigences de l'ANDRA.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situations professionnelles sur chantier école.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de la filière nucléaire et du BTP ayant des activités d'assainissement et démantèlement nucléaire

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent d'assainissement radioactif

Agent d'assainissement-démantèlement

Agent d'intervention et d'assainissement en milieu radioactif

Agent d'intervention en assainissement et démantèlement nucléaire

Opérateur nucléaire

Opérateur en démantèlement nucléaire

Opérateur en assainissement et démantèlement nucléaire

Agent de décontamination en Nucléaire

Agent de logistique nucléaire

Agent de servitude nucléaire

Opérateur en logistique nucléaire

Agent de traitement dépolluant Nucléaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Cette certification professionnelle répond aux articles R4323-104 et R4323-106 du code du travail.

A noter, compte tenu de la réglementation en vigueur, pour travailler sur des sites nucléaires, certaines conditions sont à remplir dont :

- Avoir l'autorisation d'accès sur une installation nucléaire de base, autorisation conditionnée par le résultat d'une enquête administrative*, préalable à l'embauche, ou à la délivrance d'une autorisation d'accès à une installation nucléaire. (Ref. Articles L114-1 à L114-2 du code de la sécurité intérieur).
- Avoir un certificat d'aptitude médicale préalable à l'embauche* (Article L. 4624-2 du Code du travail) pour la réalisation de travaux exposant à des rayonnement ionisants (catégorie A ou B en fonction des niveaux d'exposition aux rayonnements susceptibles d'être reçus - Article R. 4451-57 du Code du travail), sachant que cette aptitude est demandée pour le métier d'opérateur en assainissement - déconstruction/démantèlement nucléaire.
- La certification professionnelle ne prévoit pas le contrôle de ces conditions.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Très élevée (5/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 025 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 265
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Maîtrise de la langue française écrite et oral niveau brevet ou B2

Avoir suivi, depuis moins de 3 ans, une formation permettant de disposer d'une des certifications suivantes :

- Certification nucléaire - Option Réacteur Nucléaire Embarqué (RNE) - Prévention des Risques (PR)
- Certification nucléaire - Option Centre de Recherche (CR) - Prévention des Risques (PR)
- Certification nucléaire - Option Cycle du Combustible (CC) - Prévention des Risques (PR)
- Certification nucléaire - Option Réacteur Nucléaire (RN) - Radioprotection (RP) - Niveau 1
- Certification nucléaire - Option Réacteur Nucléaire (RN) - Radioprotection (RP) - Niveau 2

Ou, dans le cas où le candidat est salarié chez un exploitant nucléaire, le candidat a réalisé, par le biais de son employeur, une formation équivalente aux certifications citées précédemment et lui ayant permis de valider les compétences associées à ces certifications.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le Directeur de l'INSTN ou son représentant qui assure la présidence du jury

Le responsable pédagogique de la formation

2 professionnels du métier de l'assainissement et/ou du démantèlement en activité représentant les entreprises

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 227 €
Selon la branche	6 000 € – 6 682 €
Prise en charge	Branches concernées
6 227 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 000 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, CPNEFP de la métallurgie
6 682 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date de décision	27/11/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2028
Date de dernière délivrance possible	27/11/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	27	0	100 %	—
2023	4	0	100 %	—
2022	2	0	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP36858

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP36858

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41702/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	6 530 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.